

**Procès-verbal de la réunion du Conseil syndical tenue
le vendredi 29 janvier 2016 à midi, au Grand Salon du pavillon Maurice Pollack**

Sections représentées (nombre de voix)

Anthropologie (3)
Biochimie, microbiologie et bio-informatique (3)
Biologie (4)
Biologie moléculaire, biochimie médicale et pathologie (6)
Chimie (3)
Chirurgie (1)
École d'architecture (4)
École d'art (2)
École de comptabilité (4)
École de nutrition (2)
École de psychologie (8)
École de service social (6)
École sup. d'aménagement du territoire et de dév. (1)
Économie agroalimentaire et sc. de la consommation (3)
Économique (4)
Éducation physique (2)
Études sur l'enseignement et l'apprentissage (8)
Faculté de philosophie (3)
Fondements et pratiques en éducation (7)
Génie chimique (2)
Génie civil et génie des eaux (5)
Génie mécanique (5)
Géographie (3)
Information et communication (5)
Informatique et génie logiciel (4)
Kinésiologie (3)
Langues, linguistique et traduction (5)
Littératures (6)
Marketing (2)
Médecine moléculaire (4)
Médecine sociale et préventive (3)
Opérations et systèmes de décision (3)

Présences

Martin Hébert
Sylvain Moineau
Frédéric Maps
Marc-Étienne Huot , suppléant
Denis Giguère
Véronique Moulin
Claude Demers
Nicole Malenfant
Carl Brousseau
Anne-Sophie Morisset
Annie Vallières
Pierre Turcotte, suppléant
Edouard-Owen, Waygood
Lota Dabio Tamini
Sabine Kroëger
Benoît Tremblay
Claudia Corriveau, suppléante
Gilbert Boss
Simon Viviers
Faical Larachi
Daniel F. Nadeau
Alain De Champlain
Steve Déry
Manon Niquette
Ronald Beaubrun, suppléant
Normand Teasdale
Claudia Borgonovo
Alban Baudou
Benny Rigaux-Bricmont
Donald Poirier, suppléant
Alexandre Bureau
Antoine Gautier

Physique, génie physique et optique (5)
Phytologie (4)
Psychiatrie et Neurosciences (5)
Sciences des aliments (4)
Sciences animales (3)
Sciences géomatiques (3)
Sciences historiques (8)
Sociologie (2)
Sols et génie agroalimentaire (4)

Comité exécutif (5 voix par membre)

Simon Rainville
Gilles Leroux
Claude Rouillard
Steve Labrie
Claude Robert
Alain A. Viau
Maxime Coulombe
Sylvie Lacombe
Damien De Halleux

Yves Lacouture, président
Marcel R. Boulay, trésorier
Margot Kaszap, secrétaire
John G. Kingma, vice-président
Martin Dumas, vice-président

Président de l'assemblée

Michel Frenette

Observateurs/Observatrices

Louise Brisson

Dép. de biochimie, microbiologie et bio-informatique

Sections excusées (nombre de voix)

École d'actuariat (2)
Faculté de droit (10)
Faculté de médecine dentaire (1)
Faculté de musique (3)
Faculté de pharmacie (5)
Faculté de théologie et de sciences religieuses (3)
Faculté des sciences infirmières (5)
Finance, assurance et immobilier (2)
Mathématiques et statistique (4)
Médecine (4)

Microbiologie-Infectiologie et Immunologie (5)
O.R.L.O. (2)
Obstétrique, gynécologie et reproduction (1)
Pédiatrie (1)
Radiologie (1)
Réadaptation (7)
Relations industrielles (5)
Science politique (4)
Systèmes d'information organisationnels (2)

Sections non représentées au Conseil syndical pour 2015-2016 (nombre de voix)

École de design (2)
Génie des mines, de la métallurgie et des matériaux (3)
Génie électrique et génie informatique (5)
Géologie et génie géologique (2)

Management (7)
Médecine familiale et médecine d'urgence (1)
Sc. du bois et de la forêt (5)

0. Constatation du quorum, ouverture de l'assemblée

Le président de l'assemblée, Michel FRENETTE, constate à midi que le quorum est atteint, il constate également que les procédures de convocation ont été suivies selon nos règles de procédure et il déclare l'assemblée ouverte. Il invite la secrétaire, Margot KASZAP, à demander à l'assemblée d'accepter la présence d'observatrices et observateurs.

Proposition KASZAP – RIGAUX-BRICMONT (CS 2016-01-29_01)

Que le Conseil syndical accepte la présence de Louise BRISSON (Département de biochimie, microbiologie et bio-informatique) comme observatrice sans droit de parole.

Adoptée à l'unanimité

1. Adoption de l'ordre du jour

Le président de l'assemblée, Michel FRENETTE invite la secrétaire, Margot KASZAP, à présenter l'ordre du jour.

Proposition KASZAP – KINGMA (CS 2016-01-29_02)

Que le Conseil syndical adopte l'ordre du jour

0. Constatation du quorum, ouverture de l'assemblée;
1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Adoption du procès-verbal de la réunion du 18 décembre 2015;
3. Suites au procès-verbal de la réunion du 18 décembre 2015;
- 4.* Promotion au poste de directrice générale
– Décision à huis clos (documents remis sur place);
5. Embauche d'une adjointe administrative ou d'un adjoint administratif – Décision à huis clos (documents remis sur place);
6. Transfert du Fonds de fonctionnement au Fonds de réserve –
Décision;
7. Membres associés;
8. Préoccupations des sections syndicales;
9. Information du président et questions des membres;
10. Divers;
11. Levée de l'assemblée.

Le président de l'assemblée invite les déléguées et délégués à soumettre des ajouts au point « Divers » de l'ordre du jour.

Le président de l'assemblée, Michel FRENETTE, invite les déléguées et délégués à adopter l'ordre du jour tel que proposé.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité

2. Adoption du procès-verbal de la réunion du 18 décembre 2015

Le président de l'assemblée, Michel FRENETTE, invite la secrétaire, Margot KASZAP, à présenter le procès-verbal.

Proposition KASZAP – RIGAUX-BRICMONT (CS 2016-01-29_03)

Que le Conseil syndical adopte le procès-verbal de la réunion du 18 décembre 2015.

Le président de l'assemblée invite les déléguées et délégués à indiquer, s'il y a lieu, des modifications à faire au procès-verbal de la réunion du 18 décembre 2015.

Le président de l'assemblée, Michel FRENETTE, invite les déléguées et délégués à adopter le procès-verbal de la réunion du 18 décembre 2015 tel que modifié.

Adoptée à l'unanimité

3. Suites au procès-verbal de la réunion du 18 décembre 2015

Yves LACOUTURE informe les membres du Conseil que la lettre d'entente sur la *Cotisation d'exercice du RRPPUL* a été signée par toutes les parties et qu'elle est maintenant entrée en vigueur.

Il souligne également que les dons autorisés par le Conseil syndical suivant la *Politique d'insertion du SPUL dans son milieu* ont été versés aux organismes retenus par le Comité d'aide financière.

Yves LACOUTURE mentionne que la rencontre thématique, prévue le 21 janvier 2016, qui devait porter sur la conciliation travail-famille, a dû être reportée pour des raisons de logistique. Un nouveau calendrier des prochaines rencontres thématiques sera émis sous peu.

Yves LACOUTURE informe les membres qu'un employeur peut effectivement exiger qu'une employée ou qu'un employé adhère à un ordre professionnel même si ces frais doivent être assumés par l'employé. Dans le cas où l'employeur paierait ces frais, ces sommes seraient considérées comme un avantage imposable. Il en va de même du remboursement des frais pour les formations exigées par les ordres professionnels.

La déléguée de la section École de psychologie s'interroge sur le fait que dans la convention collective de l'APAPUL (Association du personnel administratif professionnel de l'Université Laval) se retrouve le paiement par l'employeur des frais reliés aux ordres professionnels.

Le délégué de la section Opérations et systèmes de décision suggère que l'employeur rembourse le montant de cette dépense au professeur et que celui-ci paie l'impôt par la suite.

Yves LACOUTURE répond que cette solution aurait un impact sur l'augmentation de l'impôt collectif. De plus, si le Fonds de soutien aux activités académiques était utilisé pour ce remboursement cela justifierait Revenu Canada de considérer ce fonds comme des sommes apportant un avantage imposable, ce que nous ne souhaitons pas.

4. Promotion au poste de directrice générale - Discussion à huis clos

Le Comité exécutif propose : (CS 2016-01-29_04)

Que le huis clos soit institué pour les points 4 et 5.

Margot KASZAP, secrétaire, informe les membres qu'étant donné le caractère confidentiel des informations, ces deux points seront traités à huis clos.

Le président de l'assemblée, Michel FRENETTE, invite les déléguées et délégués à adopter le huis clos tel que proposé.

Adoptée à l'unanimité

Une discussion à huis clos a donc eu lieu et a fourni les résultats suivants :

PROPOSITION 1

Le Comité exécutif propose : (CS 2016-01-29_05)

Que Mme Lucie HUDON soit promue au poste de directrice générale.

Adoptée à l'unanimité

PROPOSITION 2

Le Comité exécutif propose : (CS 2016-01-29_06)

Que le Conseil syndical adopte le contrat de travail de la directrice générale.

Adoptée à l'unanimité

Margot KASZAP, secrétaire, informe les membres du Conseil que compte tenu de la promotion de Lucie HUDON comme directrice générale, nous devons pourvoir le poste d'adjointe administrative qu'elle occupait. Un concours de mise en candidature d'adjointe administrative ou d'adjoint administratif sera lancé. Le Comité exécutif entamera les procédures dans les prochaines semaines et soumettra au Conseil syndical une proposition à cet effet. Elle signale que le remplacement de Lucie HUDON s'inscrit dans le cadre budgétaire du SPUL.

5. Embauche d'une adjointe administrative ou d'un adjoint administratif - Discussion à huis clos

Une discussion à huis clos a donc eu lieu et a fourni les résultats suivants :

PROPOSITION 1

Le Comité exécutif propose : (CS 2016-01-29_07)

Que Mme Céline ST-GERMAIN soit embauchée comme adjointe administrative conformément à la convention collective de l'Association des employées et employés du Syndicat des professeurs et professeures de l'Université Laval (AESPUL).

Adoptée à l'unanimité

PROPOSITION 2

Le Comité exécutif propose (CS 2016-01-29_08)

Que Mme Céline ST-GERMAIN soit intégrée à l'échelon dix de l'échelle salariale en vigueur dans la Convention collective 2014-2018 entre le SPUL et l'AESPUL.

Adoptée à l'unanimité

6. Transfert du Fonds de fonctionnement au Fonds de réserve - Décision

Le Comité exécutif propose (CS 2016-01-29_09)

Que le Conseil syndical autorise le trésorier à transférer 500 000 \$ du Fonds de fonctionnement au Fonds de réserve.

Marcel R. BOULAY explique la nécessité de faire ce transfert et fournit des informations sur l'état du Fonds de réserve.

Adoptée à l'unanimité

7. Membres associés - Décision

Le Comité exécutif propose (CS 2016-01-29_10)

Que Carmen VÉZINA (Faculté de pharmacie) et Michel VINCENT (Biologie moléculaire, biochimie médicale et pathologie) soient nommés membres associés du SPUL.

Adoptée à l'unanimité

8. Préoccupations des sections syndicales

Le délégué de la section géographie explique que son unité travaille actuellement à la préparation de leur plan de déploiement des effectifs et demande si le plancher d'emploi fera partie des objets de la négociation de la prochaine convention collective.

Yves LACOUTURE mentionne que le Conseil aura à se prononcer sur cette question au cours des prochains mois.

Le délégué de la section sciences animales soulève le problème de la responsabilité des professeures et professeurs dont les étudiantes et étudiants travaillent dans des laboratoires le soir et la nuit. Il demande quel type de responsabilité leur est attribué en cas de blessures ou d'accident.

Yves LACOUTURE dit en avoir discuté avec l'employeur et indique que la personne à consulter serait Louise BRISSON, présidente du Comité d'application de la convention collective.

Proposition LEROUX – RIGAUX-BRICMONT (CS 2016-01-29_11)

Qu'un droit de parole soit accordé à Mme Louise BRISSON afin qu'elle puisse fournir les informations sur la responsabilité dans les laboratoires.

Adoptée à l'unanimité

Louise BRISSON mentionne que cette question a été soulevée en Comité paritaire des relations du travail et qu'une nouvelle politique a été mise en place, laquelle institue le professeur comme responsable des personnes travaillant en laboratoire. Cependant, l'information sera transmise incessamment à nos procureurs afin qu'ils nous aident à clarifier la nature de cette responsabilité.

La déléguée de la section Chirurgie demande si cette politique n'est valable que pour l'Université Laval et si elle est applicable à tous les centres de recherche et lieux de recherche à l'extérieur du campus.

Louise BRISSON mentionne qu'il faudrait prendre connaissance des politiques d'affiliation pour être en mesure de répondre à cette question.

Le délégué de la section Biologie apporte le cas d'étudiantes et étudiants étrangers qui ne peuvent obtenir une couverture d'assurance adéquate lorsqu'ils font du travail de terrain.

Le délégué de la section Sciences géomatiques demande si nous sommes tenus d'être présents dans les laboratoires le soir et la nuit et si cette politique concerne tous les laboratoires.

Le délégué suppléant de la section Médecine moléculaire demande si nous sommes responsables pour tout type de laboratoire et pour toute la plage horaire utilisée.

Le délégué de la section Sciences géomatiques indique que cette nouvelle contrainte est susceptible de modifier la charge de travail et espère que cette question de responsabilité soit éclaircie.

Le délégué de la section Éducation physique demande si cela concerne le travail en laboratoire pour l'enseignement et aussi pour la recherche.

Le délégué de la section Géographie demande si cette responsabilité s'étend aussi aux étudiantes et étudiants qui travaillent sur nos projets de recherche dans d'autres lieux, d'autres pays.

Yves LACOUTURE répond que c'est un problème important qui sera à nouveau discuté en Comité paritaire des relations du travail et que nous prendrons aussi avis auprès de nos avocats. Nous apporterons un nouvel éclairage sur le sujet lors d'un prochain conseil.

Le délégué de la section Sciences animales demande si le Comité exécutif est au courant qu'une nouvelle vague de coupes serait imposée aux universités.

Yves LACOUTURE indique qu'il n'est pas au courant de cette rumeur. Ses discussions avec les représentants du vice-rectorat aux ressources humaines ne lui ont pas fourni ce genre d'information.

Le délégué de la section Sciences animales s'inquiète des remaniements dans les hautes instances de l'Université Laval et demande si cela est dû à une course au rectorat qui pourrait avoir lieu plus tôt.

Yves LACOUTURE précise que l'élection du recteur est statutaire et prévue à date fixe.

La déléguée de la section École de psychologie mentionne qu'il y a de plus en plus de revues scientifiques qui demandent des frais exorbitants aux auteures et auteurs qui veulent publier un article. Elle demande si l'employeur fait des démarches pour contrer cette tendance.

Yves LACOUTURE explique qu'au Forum des présidents de l'ACPPU, ce sujet a été traité et fait partie des préoccupations de toutes les associations et organisations syndicales.

La déléguée de la section Économique mentionne que toutes les bibliothèques se regroupent pour inciter les professeures et les professeurs à publier en *Open Access* et à mettre leurs publications dans un dépôt universitaire libre. À l'Université Laval, le projet pilote de dépôt sera accessible à compter du 22 février 2016.

La déléguée de la section École d'architecture souligne qu'il existe une liste des maisons de publication prédatrices et qu'il faut vérifier avant de publier.

Le délégué suppléant de la section École de service social demande si le plancher d'emploi sera revu compte tenu de la baisse des effectifs étudiants observée cette année. Il ajoute qu'une très grande disparité entre les unités est observée. Son unité est à développer de nouveaux programmes et s'inquiète de ne pas obtenir les postes nécessaires.

Yves LACOUTURE précise que le budget est donné aux Facultés et qu'il faut donc questionner les doyens sur l'utilisation des fonds. De plus, il suggère que toutes et tous réfléchissent à la question afin de pouvoir en rediscuter lorsque ce point sera discuté dans le cadre de la négociation de la convention collective.

Le délégué de la section Sciences géomatiques remercie le Comité exécutif d'avoir fait le sondage sur la préparation de la convention collective. Il souhaite savoir comment les résultats de ce sondage seront communiqués aux membres.

Yves LACOUTURE indique que l'information sera donnée lors des rencontres qui auront lieu concernant la préparation à la négociation. Il ajoute que 610 professeures et professeurs ont participé le sondage.

La déléguée de la section Économique rapporte un problème relatif au fait d'inviter des étudiants étrangers pour des stages et des études à l'Université Laval. Les conditions mises en place par Immigration Canada de même que le nouveau cadre légal rendent la chose très difficile. Elle mentionne que l'Université aurait embauché un avocat pour aider dans ce dossier.

Le délégué de la section Études sur l'enseignement et l'apprentissage demande s'il est possible, comme syndicat, de manifester de la sympathie à l'égard de la famille de Québec qui a perdu plusieurs de ses membres au Burkina Faso.

Yves LACOUTURE indique que le SPUL n'a pas comme politique de prendre ce genre de position publique. Le sujet sera discuté en Comité exécutif.

9. Information du président et questions des membres

Des capsules d'information portant sur la charge de travail seront transmises aux membres du SPUL au cours du mois de février.

Yves LACOUTURE rappelle que depuis le 1^{er} janvier 2016, nous offrons une couverture d'assurance étendue aux membres de plus de 65 ans. Toutefois, pour les personnes qui ont plus de 65 ans, il est important de faire l'inscription au programme public d'assurance médicaments – sinon des frais additionnels importants seront chargés à partir du mois de mars. L'information a été transmise aux adhérents touchés, dans un bulletin spécial du *CGAC vous informe*. Les professeures et professeurs peuvent obtenir de l'information additionnelle en contactant le Bureau des assurances collectives ou le SPUL.

Yves LACOUTURE invite les membres à participer à L'Enquête « Sexualité, sécurité et interactions en milieu universitaire ». Il s'agit d'une enquête qui a cours dans plusieurs campus québécois et qui vise à faire le point sur les problèmes de violence et de harcèlement en milieu universitaire. Cette enquête est réalisée sous la supervision d'un groupe de chercheures québécois. Un courriel à tous les membres du SPUL, les invitant à y participer, sera transmis sous peu. L'information est également disponible sur le site Internet du SPUL.

Le délégué de la section Médecine sociale et préventive demande si la défalcation salariale sera abolie bientôt pour que nous retrouvions les échelles salariales régulières.

Yves LACOUTURE mentionne que le projet de loi 75 concernant les régimes de retraite du secteur universitaire a été déposé et devra être adopté en février ou en mars 2016. C'est un dossier qui suit son cours et qui devrait voir un dénouement dans les mois qui viennent.

Le délégué suppléant de la section École de service social demande s'il y a une disposition pour qu'un professeur puisse continuer à cotiser au régime de retraite même après 65 ans.

Yves LACOUTURE mentionne que l'employeur s'est dit ouvert à l'idée. Ce point fera partie de nos discussions futures.

10. Divers

Aucun point en Divers

11. Levée de l'assemblée

Proposition RIGAUX-BRICMONT – VIAU (CS 2016-01-29_12)

Que la séance soit levée.

Adoptée à l'unanimité

La séance est levée à 13 h 35.

Margot KASZAP, Ph. D.
secrétaire du SPUL

Lu et approuvé par :

Michel FRENETTE, Ph. D.
président de l'assemblée

Le 8 février 2016